



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 octobre 2024 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	Départ après la délibération 7
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
21 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
22 ENTRELACS	T COCHET Claire	
23 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
25 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
26 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
27 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
28 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
29 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
30 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
31 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
32 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
33 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	Pouvoir de Edouard SIMONIAN
34 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
35 MERY	T ROULET Stéphane	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
36 MOTZ	T CLERC Daniel	Départ après la délibération 8
37 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
39 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
41 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	Départ après la délibération 8
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Départ après la délibération 8
44 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
46 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
47 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
48 VOGLANS	T BERNON Martine	
49 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

Bruno CROUZEVALLE (PUGNY-CHATENOD)

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Marina FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Sandrine RAMEL (LE BOURGET-DU-LAC)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 octobre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2024

Exécutoire le : 23 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 23 OCT. 2024

Visée le : 23 OCT. 2024

### SOCIAL

#### Accord de Grand Lac pour la vente d'un véhicule du CIAS

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac est propriétaire d'un Peugeot Partner frigorifique, immatriculé DP-215-LG, dont la propriété lui a été transmis par le CCAS du Bourget-du-Lac.

Ce véhicule était utilisé par le service de portage de repas. En raison de son ancienneté et de pannes successives, il a été décidé de le remplacer par la location d'un véhicule neuf.

Précisément, le CIAS souhaite vendre le Peugeot Partner pour les raisons suivantes :

- Ce véhicule n'est plus utile,
- Sa remise en état occasionnerait au minimum 1500 € HT de frais de réparation et de contrôle,
- Une 6<sup>ème</sup> tournée de livraison n'est pas nécessaire dans un avenir proche pour absorber la hausse régulière et modérée du nombre de bénéficiaires,
- Si cette 6<sup>ème</sup> tournée devient nécessaire dans les années à venir, la possibilité de location d'un 6<sup>ème</sup> véhicule sera inscrite dans le prochain marché public de location de véhicules frigorifiques.

Le CIAS a donc approuvé par délibération du 3 octobre 2024, la vente du véhicule frigorifique à un professionnel de l'automobile.

Après consultation de plusieurs professionnels locaux qui louent ou vendent des véhicules frigorifiques, une seule offre a été exprimée par la Savoienne de Véhicules Utilitaires (ZA de Lompraz 73330 Balme de Sillingy – SIRET : 419 933 767 00032), pour le rachat en l'état du véhicule immatriculé DP-215-LG, pour un montant de 6000 € TTC.

Pour finaliser la vente du véhicule, la réglementation en vigueur impose au CIAS Grand Lac d'obtenir l'autorisation du conseil communautaire lorsqu'il souhaite modifier l'affectation d'un bien meuble ou immeuble dont il est propriétaire.

Monsieur le Président propose d'autoriser la vente du véhicule Peugeot Partner immatriculé DP-215-LG à la Savoienne de Véhicules Utilitaires (ZA de Lompraz 73330 Balme de Sillingy – SIRET : 419 933 767 00032) pour un montant de 6000 € TTC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la vente du véhicule de marque Peugeot Partner immatriculé DP-215-LG à la Savoisienne de Véhicules Utilitaires (ZA de Lompraz 73330 Balme de Sillingy – SIRET : 419 933 767 00032) pour un montant de 6000 € TTC.

Aix-les-Bains, le 22 octobre 2024



Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |                                |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68    |
| - Présents : 49                |
| - Présents et représentés : 55 |
| - Votants : 55                 |
| - Pour : 55                    |
| - Contre : 0                   |
| - Abstentions : 0              |
| - Blancs : 0                   |

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 4 : Accord de Grand Lac pour la vente d'un véhicule du CIAS

Date de transmission de l'acte : 23/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2024

Numéro de l'acte : d5176 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241022-d5176-DE

Date de décision : 22/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité  
5.7.6. Autres